

## A. Introduction

Conformément à la réglementation en vigueur et à ses obligations envers ses clients, TreeTop Asset Management Belgium (TreeTop) a mis en place une politique de meilleure exécution lors du traitement des ordres sur instruments financiers. Cette politique d'exécution est applicable indifféremment à tous les clients et quel que soit le canal de communication par lequel les ordres sur instruments financiers sont communiqués. Treetop s'engage à prendre toutes les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat possible dans l'exécution des ordres sur instruments financiers transmis pour compte de clients. Treetop agit donc de façon à ce que les ordres soient exécutés au mieux des intérêts des investisseurs en fonction des circonstances de marché. Le meilleur résultat possible étant généralement déterminé en tenant compte du coût total représentant le prix de l'instrument financier et les coûts d'exécution.

Afin de se conformer aux obligations de MiFID II (comme requis et décrit dans la norme technique de réglementation RTS 28 de MIFIR (Règlement délégué (UE) 2017/576 de la commission)) Treetop publie au travers du présent rapport un aperçu des principales entités exécutantes au regard du volume des transactions par type d'instrument financier. L'aperçu quantitatif par instrument financier est ensuite complété par une évaluation qualitative.

## B. Données quantitatives

| Type d'instrument financier  | OPC   |   |   |                                |                              |
|--|---|---|---|--------------------------------|------------------------------|
| Indiquer si < 1ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente                                  | Non   |   |   |                                |                              |
| Top 5 des entités exécutantes classées en termes de volumes de transaction (ordre décroissant) - nom et code LEI | Proportion du volume d'ordres exécutés en % du volume total | Proportion du nbre d'ordres exécutés en % du nbre total | Pourcentage d'ordres passifs <sup>1</sup> | Pourcentage d'ordres agressifs | Pourcentage d'ordres dirigés |
| KBC SECURITIES<br>2138005SP78ELT822P61   | 62%   | 85%   | N/A                                       | N/A                            | N/A                          |
| BANK DEGROOF PETERCAM<br>549300NBLHT5Z7ZV1241  | 38%   | 15%   | N/A                                       | N/A                            | N/A                          |

| Type d'instrument financier  | Actions                            |                                   |                              |                                |                              |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Indiquer si < 1ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente                | Oui                                |                                   |                              |                                |                              |
| Top 5 des entités exécutantes classées en termes de volumes de transaction (ordre décroissant) | Proportion du volume en % du total | Proportion d'ordres en % du total | Pourcentage d'ordres passifs | Pourcentage d'ordres agressifs | Pourcentage d'ordres dirigés |
| N/A  | N/A                                | N/A                               | N/A                          | N/A                            | N/A                          |

| Type d'instrument financier  | Obligations                        |                                   |                              |                                |                              |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Indiquer si < 1ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente                | Oui                                |                                   |                              |                                |                              |
| Top 5 des entités exécutantes classées en termes de volumes de transaction (ordre décroissant) | Proportion du volume en % du total | Proportion d'ordres en % du total | Pourcentage d'ordres passifs | Pourcentage d'ordres agressifs | Pourcentage d'ordres dirigés |
| N/A  | N/A                                | N/A                               | N/A                          | N/A                            | N/A                          |

TreeTop n'a pas exécuté d'opérations de financement sur titres.

<sup>1</sup> Un ordre passif est un ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a apporté de la liquidité. Un ordre agressif est un ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a absorbé de la liquidité. Un ordre dirigé est un ordre pour lequel le client a spécifié par avance la plate-forme d'exécution.

### C. Commentaire qualitatif

Treetop n'exécute pas elle-même les ordres auprès des différents marchés ou systèmes d'exécution. En effet, les ordres sont transmis à des entités distinctes pour exécution et sont exécutés par celles-ci conformément à leur politique d'exécution d'ordres sur instruments financiers. Treetop procède à des contrôles réguliers pour s'assurer que les ordres transmis soient exécutés conformément à la politique d'exécution d'ordres et aux principes de meilleure exécution. Treetop veille à sélectionner des intermédiaires qui disposent de mesures efficaces de manière à obtenir, avec régularité, le meilleur résultat possible dans l'exécution des ordres sur instruments financiers transmis pour compte de clients. Seules des institutions financières réglementées et soumises à l'obligation légale de Best Execution sont sélectionnées par TreeTop.

Les facteurs pris en compte par Treetop dans la sélection des entités exécutantes sont notamment :

- l'efficacité de la politique de Best Execution appliquée par l'entité;
- la réputation et la qualité des services de l'entité;
- le(s) pays dans le(s)quel(s) l'entité opère;
- les coûts globaux supportés par le client final;
- le traitement et le suivi des ordres (à savoir l'enregistrement des transactions, la communication de l'exécution aux clients, la rapidité d'exécution);

Lorsque TreeTop n'est pas le dépositaire des instruments financiers du client, les ordres sont transmis pour exécution au dépositaire et sont exécutés par celui-ci conformément à sa propre politique d'exécution d'ordres sur instruments financiers et conformément aux règles de marché, aux dispositions des prospectus des OPC concernés, et au contrat entre le client et le dépositaire. TreeTop procède à des contrôles réguliers pour s'assurer que les ordres transmis au dépositaire soient exécutés conformément à la politique d'exécution d'ordres du dépositaire et aux principes de meilleure exécution.

Lorsque TreeTop est le dépositaire des instruments financiers du client, elle transmet les ordres sur instruments financiers à un tiers. Elle veille à sélectionner un tiers dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres transmis pour le compte de ses clients. Plus précisément, lorsqu'elle agit en qualité de dépositaire des instruments financiers du client, TreeTop transmet les ordres à KBC Securities qui les exécute conformément à sa politique de meilleure exécution. TreeTop procède à des contrôles réguliers pour s'assurer que les ordres transmis à KBC Securities soient exécutés conformément à sa politique d'exécution d'ordres et aux principes de meilleure exécution.

Ces entités exécutantes s'engagent à obtenir le meilleur résultat possible dans le cadre de l'exécution d'ordres sur base d'une série de facteurs. Ces éléments sont principalement:

- Prix de l'exécution ;
- Coûts et frais liés à l'exécution ;
- Rapidité de l'exécution ;
- Probabilité de l'exécution ;
- Rapidité du règlement ;
- Probabilité du règlement ;
- Taille de l'ordre ;
- Nature de l'ordre ;
- Impact de l'ordre sur le marché ;
- Toute autre considération relative à l'ordre

Les entités exécutantes auxquels Treetop recourt (à savoir soit KBC Securities, soit le dépositaire des Instruments Financiers) peuvent elles-mêmes recourir à des tiers pour exécuter les ordres que Treetop leur transmet pour le compte de ses clients, lorsqu'elles n'ont pas d'accès direct aux plateformes d'exécution.

En ce qui concerne les ordres portant sur des parts d'organismes de placement collectif (OPC), ceux-ci sont traités par Treetop en temps utile afin d'être transmis pour exécution au dépositaire ou à KBC Securities, selon le cas, qui exécute l'ordre auprès de l'agent de transfert de l'OPC concerné.

Explications complémentaires du suivi de la qualité d'exécution :

- a) Explication de l'importance relative que Treetop a accordée au prix, coût, rapidité d'exécution, autres facteurs qualitatifs, repris dans l'évaluation de la qualité de l'exécution.

La politique de Best Execution de TreeTop détermine les critères considérés lors de la sélection d'une entité exécutante. Les facteurs pris en compte par TreeTop sont notamment :

- l'efficacité de la politique de Best Execution appliquée par l'entité ;
- la réputation et la qualité des services de l'entité ;
- le(s) pays dans le(s)quel(s) l'entité opère ;
- les coûts globaux supportés par le client final ;
- le traitement et le suivi des ordres (à savoir l'enregistrement des transactions, la communication de l'exécution aux clients, la rapidité d'exécution) ;

Treetop privilégie l'exécution des ordres auprès de l'entité assurant effectivement la conservation des titres. L'entité sélectionnée se porte garant de l'application de sa politique de Best Execution.

Le modèle développé par Treetop limite l'accès à un nombre restreint d'instruments financiers (essentiellement la gamme d'OPC promue par Treetop). Cette particularité permet de baser l'évaluation de la qualité de l'exécution des ordres sur les critères de coût, de traitement des ordres (rapidité d'exécution) et du suivi des ordres par l'entité exécutante (efficacité opérationnelle).

- b) Description des liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une plate-forme ou d'une entité exécutante utilisée pour l'exécuter les ordres

L'actionnariat de la société mère de Treetop comprend une participation minoritaire d'une entité exécutante. Chaque entité est cependant soumise aux mêmes processus et procédures d'évaluation, aucun traitement spécifique n'est accordé à une entité exécutante.

- c) Description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution ou entités exécutantes concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus

Treetop n'a pas d'accord particulier avec des entités exécutantes en ce qui concerne les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus.

- d) Explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution ou des entités exécutantes mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise ;

Durant l'année écoulée il n'y a pas eu de modification dans la sélection des entités exécutantes. Rien n'indiquait qu'un changement dans la sélection donnerait de meilleurs résultats dans l'exécution des ordres.

- e) Explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres ;

Treetop a catégorisé l'ensemble de ses clients en "client de détail". Les modalités d'exécution des ordres sont donc identiques pour tous les clients. Les mêmes critères et les mêmes exigences de qualité sont appliqués.

- f) Une indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client ;

Treetop applique les mêmes critères tels que définis au point a) pour sélectionner l'entité exécutante, appliquer la politique de Best Execution et évaluer la qualité de l'exécution des ordres de clients de détail.

- g) Une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution, notamment des données publiées en vertu du règlement délégué (UE) 2017/575;



**TOP 5 DES ENTITES EXECUTANTES**  
**- 2023 -**  
**DONNÉES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES (CLIENTS DE DÉTAIL)**

Treetop n'a pas utilisé de données publiées en vertu du règlement délégué 2017/575.

La qualité de l'exécution est évaluée par Treetop notamment sur base de rapports d'exécution (ex-post). Ceux-ci permettent d'identifier et de quantifier les éventuels manquements lors de l'exécution des ordres par rapport à la politique d'exécution et d'apporter les mesures correctrices nécessaires.

- h) S'il y a lieu, une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.

Treetop n'a pas fait appel à un fournisseur de système consolidé de publication.